

LA BELLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 82.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 5 DECEMBRE 1828.

Vol. II.

163

Conditions. — L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une dollars par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, ou payant chaque souhait d'abance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne d'après d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escudos pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Flor d'Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt. Marshall, le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, capt. Rathbone, le 23 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, le 23 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans les dates ci-dessus indiquées.

L'époque de leur départ de New-York, est le 1er et 15 de chaque mois.

25 nov. *Foster & Hutton.*

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Batons Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOBA, capitaine J. B. Collier, la étant d'une marche supérieure à toute autre, sera dorénavant comme bateau et régulier des voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour frécher ou passer s'adresser à bord ou à 23 juil. *J. HAGAN & Co.*

POUR LE BAYOU SARAH, LaFouche-Rivière, Italon-Rouge, Playe-mines, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur à simple pression, ELIMINA, capt. C. Laurent, part d'Ivois tous les Jeudis à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frécher ou passer s'adresser au capitaine à bord ou à 8 juil. *Joseph T. Bauduc.*

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY TENU PAR M. NICHOUD.

UN ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COFFIN, ainsi qu'on le prouve par l'authenticité des factures, est maintenant en face de la Halle, à un des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif \$175, assorti d'un ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à sa valeur.

Prix \$475 la bouteille avec le livre.

Un magasin aussi Aut. Michaud se trouve tout à ce que d'objets et d'articles, armes, marbrures, vaisselles, faïences, cordes à lingot, lisses, bouchons, fans, vin &c. &c.

ON Y RETAILLE

12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une livre.

22 avr.

CHAPEAUX DE CANTON

Les souignés ont reçu, par le n° 2 de Kentucky et le bateau Sardis, de New-York, un grand assortiment de chapeaux pour hommes, de leur propre manufacture, et de la dernière mode de New-York, qu'ils ont à vendre à des prix raisonnables en grande et en détail.

25 oct. *NICHOLS & KEELER,* Successors de J. H. & Co.

ECLAISE EN CORTADE.

Partie garnie, confiture, de celles le souigné une maladise créole de ce pays, nommée VINE ou HERBINE, un peu d'environ 20 à 25 ans, taille de 4 à 6 pieds 8 pouces, mesure française ; elle a desfars posées à la jambière fibroite. Elle avait lors de son départ, une robe de siamois, mais il est probable qu'elle ait changé de vêtemens. Elle a le doigt de miel de la main gauche écorché.

On donnera une récompense à celui qui la ramènera au souigné, ou la mettra à la gendarmerie de cette ville. On pourra bien faire justice, la personne qui la recélérera, soit capitaine de bateau à vapeur et autres, soit prévost de police pas la recevoir à leur bord.

24 nov. — *PIERRE COMBEL.*

M. ALIXIS VANDER-DOES.

Professeur de danse, élève du conservatoire royal de Bruxelles, ancien danseur et chorégraphe du théâtre royal de la même ville, à l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il se propose de prendre un certain nombre d'élèves. Les personnes qui désiraient prendre des arrangements avec lui pourront s'adresser à sa demeure, enclosure des rues Bourbon et Ste. Anne.

RESTAURANT.

Le souigné présente le public et ses habitués, qu'il ouvert son RESTAURANT Dimanche soir, 9 Novembre, et qu'on y troupera constamment des Soupes aux Huîtres et Gombot. Il espère que les personnes qui l'honoreraient de leur bieuveillace seront satisfaites.

9 nov. — *J. MELLÉ.*

An coin des rues d'Orléans et Bourbon, marquant attenant au Théâtre.

PERDU PAR LE SOUSIGNÉ. — Un billet

pour la somme de deux cent piastres à l'ordre de Mr. Etienne Carriéville, et tenu par lui, daté du 1^{er} de ce mois à six mois de termes, il a été remis par l'honoréable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'espousai à vente Samedi le 6 Décembre 1828, à 1 heure précise après midi, au lieu des séances de la Cour de l'Etat de la Louisiane, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harrag, juge de la

litié de la paroisse de Jefferson.

14 Novembre. — *THOMAS RUIK.*

S. MELLÉ., tapissier, à l'honneur de prévenir le public et ses habitués qu'il vient de transférer son domicile à la rue de la Douane, n°. 50, où il continue à tenir, par le passage, satisfaisante et mandat qui pourront lui être présentés devant sa profession.

On le trouvera toujours chez lui un assortiment complet de marchandises de toute espèce et de toute grandeur.

18 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Paroisse de Jefferson. — Vente par le Coroner. — Cour du District. — N°. 8041.

Les Religieuses Ursulines. — Un vertu d'un ordre contre

Gorge Déposse. — Un vertu, qui n'est pas

connue.

Ogre Déposse. — Un vertu, qui n'est pas

connue.

Juridiction de l'Etat de la Louisiane, j'espousai à vente Samedi le 6 Décembre 1828, à 1 heure

après midi précise, au lieu des séances de la Cour de l'Etat de la Louisiane, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harrag, juge de la

litié de la paroisse de Jefferson.

Paroisse de Jefferson, 3 Novembre 1828.

3 nov. — *P. DUGUE* — Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Paroisse de Jefferson. — Vente par le Coroner. — Cour du District. — N°. 8042.

Les Religieuses Ursulines. — Un vertu d'un ordre contre

Bleu Théâtre d'autre. — Un vertu qui n'est pas

connue.

Edre de sucre et de

bleu Théâtre d'autre. — Un vertu qui n'est pas

connue.

Edre de sucre et de

bleu Théâtre d'autre. — Un vertu qui n'est pas

connue.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.

5 nov. — *P. DUGUE* — Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Paroisse de Jefferson. — Vente par le Coroner. — Cour du District. — N°. 8043.

Les Religieuses Ursulines. — Un vertu d'un ordre contre

coffre et de

bleu Théâtre d'autre. — Un vertu qui n'est pas

connue.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.

5 nov. — *P. DUGUE* — Coroner.

ALMACEN DE MODAS. — MADAMA LEPEZ, en un commerce sis

dans la esquina de las calles de Chartres y del Canal, siendo de recibir por el buque Bolívar recientemente llegado de Francia, una cantidad de vestidos de moda, como Sombreros de tricornio, de toda clase y belleza, para señoras, Tafetanes, Falafas &c. &c. Y también un hermoso assortido de Sábanas, hechas en París por una de las más nobles sastreñas: Capas para señoras, Chales, Tapados, Gargantillas &c. &c. euf., un surtimiento considerable de Vestidos elegantes para mujeres, bien sea para paradas, tertulias & visitas. En el mismo Almacén se hallan Guitarras, Guitarras, Alójas, Perfumes fines &c. &c. 8 de noviembre

Au magasin de fruits secs et de grains de Jardinage.

On pourra se procurer les objets aussi

frais que possible, aussi pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des packets du Nord et pour France, dans la numération comme suit:

Saissons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Saucissons de Lyon, et d'Arlé.

Sauces toutes préparées.

Confitures étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwass

herbier au litier du faubourg des Religieuses, et devant l'habitation des Dame Ursulines, située dans la paroisse de Jefferson, environ une demi lieue au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans et du même bord du fleuve ; le dit Terrain ourmcroisé de Terre faisant partie du l'Etat No. 3 et comprenant trois cent et sixante dix pieds de large et sixante dix pieds de l'axe au chemin de la Félicité à partir du morceau de terre ou terrain vendus par les demandes de Urbain Guenéau ; trois cent et sixante dix pieds de long au bord du fleuve ; le tout bordé par divers chemins de Ste. Marie, une profondeur de dix pieds de haut sur le bord du fleuve et limitrophe à d'autres terres appartenant aux demandes — — — — — dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.

5 nov. — *F. DUGUE* — Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Paroisse de Jefferson. — Vente par le Coronier. — Cour du District. — N°. 8044.

Les Religieuses Ursulines. — Un vertu d'un ordre contre

coffre et de

bleu Théâtre d'autre. — Un vertu qui n'est pas

connue.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.

5 nov. — *F. DUGUE* — Coroner.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RAINS-FUMIGATOIRES.

Mr. RENOIR, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quai à l'encorogne de la rue de Condé, presque à l'encorogne de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

F. BIERTOULIN.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux

à vendre à bon marché, pour

clôtre une facture.

17 Juin — *F. E. SORBE*, rue Royale No. 118

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Contre les risques de Mort et d'Incendie.

ES directeurs de cette institution ont

révolu qu'à l'avvenir le prix des polices

serait comme suit:

50 cents quand la prime est moindre de

8. 0.

Une Piastre " " " " 20.

2 Piastres quand la prime se monte à

20 piastres ou au delà. — Par ordre

AUG. St. MARTIN,

4 novembre — *Secrétaire.*

ES personnes qui auraient des réclamations

à faire contre la succession de feu Mr. Louis Portin, sont priées